

L'écho du CSE DTSI

Les élus CGT au CSE DTSI :

Franck Balusson (DTR)
Laurent Bouix (DTR)
Géraldine Candida (DOR)
Armelle Caron (SI)
Laila Chatraoui-Mouchrih (SI)
Rémy Chiménes (SI)
Jean-Marie Giordano (DTR)
Ali Gribi (DOR)
Elisabeth Guibert (SI)
Nora Laadri (PFC)
Clément Nurit (V360)
Laurence Piccolo (DOR)
représentant syndical :
Fabrice LEBRUN (DTR)



Vous souhaitez nous contacter
pour adhérer
à la CGT Fapt Orange

Contactez la CGT
Fapt Orange



Edito : Pas de fumée blanche...

Enième CSE constitutif et toujours l'impasse concernant la gouvernance de votre CSE !

Le CSE DTSI se compose de 40 élu(e)s, votre vote a permis d'attribuer 16 sièges à la CFE-CGC, 12 sièges à la CFDT, 5 à la CGT et 5 à SUD, les 2 sièges restants étant répartis entre la CFTC et FO.

Afin de pouvoir fonctionner un CSE a besoin, à minima, d'un secrétaire et d'un trésorier.

La CGT propose avec les moyens dont elle dispose de prendre le poste de secrétaire-adjoint et SUD semble d'accord pour prendre le poste de trésorier-adjoint.

La séance du CSEE DTSI du 23 janvier 2024 aura au moins permis l'élection d'un trésorier CFDT. Le nouveau trésorier du CSEE DTSI a été élu par 19 voix pour (CFDT et CGT) et 18 voix contre (CFE CGC et SUD).

Pour la CGT, l'urgence reste bien la défense des salariés d'Orange et du CSE. Ainsi pour ce premier trimestre,

nombre de prestations de salariés pourront être satisfaites.

La CGT déplore la situation qui n'aura pas permis de mandater vos représentants de proximités que sont les RP, CSSCT. Vos élus CSE assurent ainsi cette responsabilité durant cette période, n'hésitez pas à les contacter.

Malheureusement ce sera tout pour cette séance la CFE-CGC et la CFDT étant trop occupées à battre le pavé pour l'élection des représentants des actionnaires salariés, iront-ils siéger s'ils arrivent en tête ?



Assignation en justice des élus du CSEE DTSI : Orange Attack !

La CFE-CGC ne voulant pas prendre ses responsabilités de 1^{ère} OS, aucun bureau n'a pu être constitué à l'issue des 3 réunions CSE constitutifs, la direction n'a eu d'autre choix que d'assigner en justice les élus du CSE DTSI en date du 17 janvier, le jugement sera rendu le 31 janvier.

Cette plaisanterie a déjà coûté 14360 €, dont 8960 € de frais d'huissier, coursiers et 5 400 € de frais de justice (avocats et procédure). Ces sommes seront imputées sur le budget de fonctionnement du CSE.

Force est de déplorer les conséquences de cette straté-

gie nationale de la CFE-CGC : d'autres CSE, comme le CSE de la DO Grand Sud Est, se trouvent dans la même impasse. Le tribunal l'a condamné sous 30 jours à une sanction de 50 euros par élu et ce jusqu'à constitution d'un bureau du CSE.

Pendant ce temps-là CFE-CGC prend le secrétariat du CSEC, y aurait-il un aveu de faiblesse des élus CFE-CGC du CSE DTSI à ne pas adopter la même position ? Vos élus CGT au CSE vous informeront de la décision du tribunal dans une prochaine lettre d'information.

Le prochain CSE DTSI est prévu le 27 février.